



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025.04.11

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 10 avril 2025**  
-----

### Compte Financier Unique 2024 - Budget Port de Lauberlac'h

DATE DE CONVOCATION

04 avril 2025

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 23

Nombre d’absents : 1

Procurations : 9

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2025 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Julie MERCIER, Aude BURGER-CUZON, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

#### **Etaient absents :**

Dominique CAP

#### **Etaient représentés :**

Françoise MORVAN donne pouvoir à Yvan LACHUER, Brigitte DENIEL donne pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Haoua LE GALL donne pouvoir à Julie MERCIER, François LEMAITRE donne pouvoir à François CORRE, François THOUROUDE donne pouvoir à Claire LE VOT, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Patricia HENAFF, Guillaume PARANT donne pouvoir à Rémy JEZEQUEL, Stéphane LE GALL donne pouvoir à Marlène LE MEUR, Loise QUERE donne pouvoir à Claudine ORVOEN

**Madame Claudine ORVOEN**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Compte Financier Unique 2024 - Budget Port de Lauberlac'h

**Rapporteur :****Jean-Jacques ANDRE 2ème Adjoint au Maire****Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024-04-20 portant sur le passage en compte financier unique tous les budgets de la nomenclature M4,

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents »

Pris connaissance du Compte Financier Unique 2024 « Port de Lauberlac'h Four à chaux » comme suit :

**BUDGET PORT DE LAUBERLAC'H - FOUR A CHAUX  
RESULTATS 2024**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
AUTORISATIONS BUDGETAIRES	9 650,00 €	25 127,93 €	34 777,93 €
DEPENSES REALISEES	7 595,34 €	15 459,34 €	23 054,68 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 595,34 €</b>	<b>15 459,34 €</b>	<b>23 054,68 €</b>
RECETTES REALISEES	8 148,17 €	4 913,69 €	13 061,86 €
EXCEDENT DE FONCT CAPITALISE (1068)		1 807,04 €	1 807,04 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 148,17 €</b>	<b>6 720,73 €</b>	<b>14 868,90 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>552,83 €</b>	<b>-8 738,61 €</b>	<b>-8 185,78 €</b>
RESULTAT DE FONCT. REPORTE 2023 (002)	0,00 €		0,00 €
RESULTAT D'INVEST. REPORTE 2023 (001)		16 890,89 €	16 890,89 €
<b>RESULTAT REEL CUMULE</b>	<b>552,83 €</b>	<b>8 152,28 €</b>	<b>8 705,11 €</b>

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PORT DE LAUBERLAC'H FOUR A CHAUX**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
AFFECTATION DU RESULTAT 2024	552,83 €	8 152,28 €	8 705,11 €
Résultat réel de l'exercice	552,83 €	-8 738,61 €	-8 185,78 €

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2024 « Port de Lauberlac'h Four à chaux » susvisé.

**Projet de délibération soumis à la :**

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 03 avril 2025

**Délibération du Conseil Municipal :**

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 10 avril 2025

**Le Maire,  
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance  
Claudine ORVOEN**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 029-212901896-20250410-2025\_04\_11-DE

**CERTIFIÉ EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 25 avril 2025

Présentation du Budget Port de Lauberlach –  
Compte financier unique 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
Reçu en préfecture le 22/04/2025  
Publié le 22/04/2025  
ID : 029-212901896-20250410-2025\_04\_11-DE

Le compte financier unique 2024 est clôturé avec une section de fonctionnement excédentaire à hauteur de 552,83€ et une section d'investissement, également excédentaire à hauteur de 8.152,28€, en résultat cumulé.

- **Section de fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	+552,83€
Résultat cumulé à fin 2023 (B)	Capitalisé en section d'investissement
Résultat cumulé à fin 2024 (A+B)	+552,83€

Le résultat 2024 est inférieur à celui de 2023. Les recettes de ce budget proviennent exclusivement des redevances portuaires (APPL et Aub usagers du Bigorn) et ces dernières sont en hausse par rapport à 2023. Mais pas suffisamment pour couvrir la hausse des dépenses de fonctionnement, et notamment celles d'entretien de désensablement et des mouillages. Les autres dépenses sont les amortissements des biens d'investissement acquis les années antérieures qui sont eux aussi en hausse.

- **Section d'investissement** :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	-8.738,61€
Résultat cumulé à fin 2023 (B)	+16.890,89€
Résultat cumulé à fin 2024 (A+B)	+8.152,28€

Les dépenses d'investissement sont composées du remboursement du capital de l'emprunt souscrit via le budget Ville. Et des travaux d'entretien et de réparation (12K€) et la reprise du 2<sup>ème</sup> escalier en pierre (2,4K€).

Les recettes sont issues de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement réalisé à fin 2023 et de la contrepassation des écritures d'amortissement.

Les recettes étant inférieures aux dépenses, le résultat de l'exercice est déficitaire et vient diminuer l'excédent cumulé établi à fin 2023. Cependant, la section d'investissement conserve un autofinancement pour les investissements à venir.